



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1876

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Actions favorisant l'accès et le maintien dans le logement - Attribution de subventions aux associations pour 2017**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement**

**Rapporteur** : Madame la Conseillère David

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

**Conseil du 10 avril 2017****Délibération n° 2017-1876**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Actions favorisant l'accès et le maintien dans le logement - Attribution de subventions aux associations pour 2017**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet de présenter les actions et dispositifs concourant à l'accès et au maintien au logement pour lesquels des associations sollicitent une subvention de la Métropole de Lyon. Il s'agira, pour chacune d'elles, de rappeler le bilan des actions qui ont été soutenues au titre de l'année 2016 et de présenter les objectifs et subventions dédiés à ces actions pour l'exercice 2017.

Ces actions répondent aux objectifs inscrits dans les documents-cadres qui définissent et structurent les politiques locales en faveur de l'habitat (programme local de l'habitat), celles en faveur du logement des personnes défavorisées (plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées -PLALHPD- 2016-2020) et celles en faveur des politiques d'accueil et d'information du demandeur (futur plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur, en cours d'élaboration).

Pour l'année 2017, il est proposé de financer les projets suivants :

**I - Actions favorisant l'accès au logement, l'information, l'orientation et l'accompagnement des ménages****1° - Action pour l'insertion par le logement (ALPIL) - Maison de l'habitat - Subvention proposée pour 2017 : 202 000 € (subvention 2016 : 210 360 €)**

La Maison de l'habitat met une diversité de services et de modalités d'interventions à la disposition des ménages en difficulté de logement, à travers un premier accueil ouvert (avec une moyenne de 30 ménages reçus lors de chaque matinée d'ouverture), des rendez-vous individuels, un accompagnement personnalisé pour les ménages les plus en difficultés, des ateliers (droit au logement opposable -DALO-, connaissance du parc social). Il s'agit également d'un lieu ressource pour les professionnels du logement ou de l'action sociale, en demande d'informations ou de conseils sur des situations individuelles.

En 2016, ce sont 2 864 ménages qui ont été reçus (+ 4 % par rapport à 2015), avec 2 032 nouveaux contacts et 1 002 ménages qui ont fait l'objet d'un suivi au cours de l'année.

Plus de la moitié des ménages accueillis sont des familles avec enfants. Les publics bénéficiaires sont très majoritairement en précarité économique et se retrouvent en grande difficulté d'habitat (69 % des ménages sont sans logement ou dans une problématique de perte de logement), avec des problématiques appelant des solutions de logement ou d'hébergement, parfois à mobiliser dans l'urgence.

Le plus souvent, les solutions apportées passent par une solution de relogement, qu'elle soit durable (ainsi 305 relogements ont été accompagnés par l'ALPIL) ou temporaire (50 accès en parc temporaire) ou une orientation adaptée (282 recours DALO ont été accompagnés ; 102 ménages accompagnés dans le cadre de la mobilisation de l'accord collectif d'attribution).

L'orientation vers la Maison de l'habitat se fait majoritairement par les travailleurs sociaux des Maisons de la Métropole (36 %), lesquels recherchent par ailleurs des appuis techniques auprès de ce lieu ressource (85 sollicitations directes recensées).

Les actions conduites à partir de la Maison de l'habitat permettent aux ménages de mieux se repérer dans les dispositifs d'accès ou de maintien dans le logement. La Maison de l'habitat permet ainsi de satisfaire le droit à l'information des demandeurs de logement, répondant à une préoccupation majeure du futur plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. La Maison de l'habitat s'inscrit comme une ressource essentielle du territoire métropolitain dans la prise en compte des publics, notamment les plus démunis, concernés par une problématique d'absence, de perte ou d'inadéquation du logement.

**2° - Confédération nationale du logement (CNL) Confédération syndicale des familles (CSF) Consommation logement et cadre de vie (CLCV) - Subvention proposée pour 2017 : 50 400 € (subvention 2016 : 53 700 €)**

En lien avec la charte de la participation adoptée par la Métropole de Lyon en 2003 et en cours d'actualisation, l'appui de la Métropole aux 3 fédérations œuvrant dans les domaines du logement, de l'habitat et de l'amélioration du cadre de vie doit leur permettre de développer les pratiques de concertation, de s'impliquer dans les différentes instances existantes, et de mobiliser leurs adhérents sur de nouveaux enjeux (accessibilité, vieillissement, développement durable et enjeux énergétiques, etc.).

**3° - Association Villeurbanaise pour le droit au logement (AVDL) pour le Centre de ressources pour l'intégration par le logement et pour la lutte contre les discriminations - Subvention proposée pour 2017 : 21 600 € (subvention 2016 : 23 000 €)**

L'AVDL a développé un projet intitulé IDEAL (Informer sur la discrimination et l'égalité de traitement, agir pour l'accès au logement pour tous) qui s'incarne à travers des actions locales (accueil du public, observatoire, groupes de travail, commission Villeurbanaise de lutte contre les discriminations, etc.). L'association développe également une fonction de veille juridique et réflexive via la rédaction et la diffusion d'une note de veille documentaire, et participe au renforcement du partenariat associatif dans le cadre de la lutte contre les discriminations, action figurant au PLH de la Métropole.

En 2016, environ 1 060 ménages ont bénéficié des activités du centre de ressources.

En 2017, l'association entend consolider son action visant à favoriser la prévention et la lutte contre les discriminations dans le logement tout en développant des initiatives permettant d'une part de sensibiliser les publics et d'autre part, d'initier à l'échelle métropolitaine une démarche d'échanges avec des acteurs associatifs travaillant dans le champ de la lutte contre les discriminations dans le logement. Dans le cadre du futur plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs et du PLALHPD, l'association pourra être mobilisée pour éclairer les réflexions et les actions de la politique publique, en apportant son expertise ainsi qu'une contribution opérationnelle.

Bénéficiaires	Actions	Montant de l'aide (en €)
Action pour l'insertion par le logement (ALPIL)	Maison de l'Habitat	202 000
Confédération nationale du logement (CNL)	Action de défense des locataires	17 560
Confédération syndicale des familles (CSF)	Action de défense des locataires	14 890
Consommation logement et cadre de vie (CLCV)	Action de défense des locataires	17 950
Association Villeurbanaise pour le droit au logement (AVDL)	Centre de ressources pour l'intégration par le logement et la lutte contre les discriminations	21 600

## II - Actions facilitant la mobilité résidentielle et la fluidité des parcours de l'hébergement au logement

### 1° - Association des bailleurs et constructeurs HLM du Rhône - Subvention proposée pour 2017 : 13 600 € (subvention 2016 : 14 500 €)

Depuis 2011, ABC HLM du Rhône s'est dotée d'un poste de chargé de mission mobilité résidentielle cofinancé par la Communauté urbaine de Lyon et l'Etat. Durant l'année 2016, la chargée de mission a continué à animer les dispositifs inter-bailleurs favorisant la mobilisation de l'offre de logement, notamment dans le cadre du suivi du relogement dans les opérations de renouvellement urbain. La mission a également consisté à accompagner la réflexion inter-bailleur sur la relation aux demandeurs de logement avec notamment l'évolution à venir des lieux d'accueil et d'information des demandeurs.

Enfin, dans le cadre des politiques sociales de l'habitat, cette mission a contribué au suivi et à l'avancée des travaux engagés au titre des différents dispositifs d'accès et de maintien dans le logement pilotés par la Métropole de Lyon.

Pour 2017, ce poste continuera à intégrer un volet relogement, s'agissant notamment de la coordination et de l'accompagnement des modalités liées aux relogements relevant des opérations de renouvellement urbain. De la même façon, il accompagnera auprès de l'inter-bailleur les enjeux d'appropriation des nouveaux cadres d'action engagés par l'élaboration, l'actualisation ou la redéfinition des documents-cadres (PLALHPD, fonds de solidarité pour le logement (FSL), plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs) et contribuera à la mobilisation des bailleurs sociaux dans le cadre d'instances de gouvernance, à l'instar de la conférence intercommunale du logement ou plus opérationnelles (sous-commissions territorialisées de prévention des expulsions, des instances locales de l'habitat et des attributions et santé psychique et logement).

### 2° - La Maison de la veille sociale (MVS) - Subvention proposée pour 2017 : 132 240 € (subvention 2016 : 140 680 €)

Sur le territoire de la Métropole, le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) est porté par le Groupement d'intérêt public de la maison de la veille sociale. Ce dispositif de coordination et de régulation, incluant le service du 115, vise à orienter les personnes en demande d'hébergement ou de logement accompagné vers un dispositif adapté et à fluidifier les réponses apportées.

Sur l'année 2016, la MVS a comptabilisé 8 568 nouveaux demandeurs ayant réalisé un diagnostic. 4 252 personnes ont été orientées dans l'un des différents dispositifs d'hébergement. 510 relogements de ménages considérés comme "prêts à l'accès" ont pu être réalisés, permettant de libérer 1 286 places dans le cadre des dispositifs d'hébergement et de logement accompagné.

En 2017, la MVS poursuivra son activité de recueil de la demande, de recensement de l'offre disponible, de rapprochement offre/demande et d'action sur la fluidité du dispositif hébergement et logement accompagné. De nouvelles orientations sont définies pour cette année, parmi lesquelles :

- le renforcement du partenariat (réseau des accueils de jour, direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration -DCII-, l'Agence régionale de santé -ARS-),
- la poursuite de l'intégration du 115,
- la consolidation de la mission "accès au logement",
- le développement de l'observation sociale et des indicateurs de suivi, volet qui s'inscrit dans le cadre de la fiche-action "améliorer la lecture partagée des besoins en hébergement et logement accompagné" du PLALHPD 2016-2020).

Bénéficiaires	Actions	Montant de l'aide (en €)
ABC HLM	Chargé de mission mobilité résidentielle	13 600
Maison de la veille sociale (MVS)	Favoriser l'accès au logement des personnes accueillies en hébergement	132 240

### III - Actions favorisant l'accompagnement des publics ou de projets spécifiques

#### 1° - Habicoop - La promotion de l'habitat coopératif - Subvention proposée pour 2017 : 7 500 € (subvention 2016 : 8 000 €)

La Communauté urbaine de Lyon puis la Métropole de Lyon subventionne l'association Habicoop depuis 2009. L'accompagnement proposé par Habicoop porte sur l'aide à la structuration des groupes, à la recherche foncière, au montage financier et juridique de la coopérative et à la contractualisation avec un bailleur social.

Pour l'année 2017, l'association prévoit de poursuivre l'accompagnement des groupes suivants qui ont d'ores et déjà signé une convention :

- "Les Barges" à Vaulx en Velin,
- une opération, la Gargousse (Lyon 7°) sur un foncier mis à disposition par la Métropole, dans le cadre d'un bail emphytéotique, en coopération avec Rhône-Saône Habitat,
- une nouvelle opération Cité Coop sur un foncier en cours de prospection.

#### 2° - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour le logement des jeunes (MOUS)

##### a) - Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) - Subvention proposée pour 2017 : 22 460 € (subvention 2016 : 23 900 €)

En 2016, dans le cadre du groupe de travail "logement des jeunes" du PLALHPD, l'URHAJ a poursuivi l'animation du comité technique métropolitain et coordonné la démarche pour la création d'une structure d'intermédiation avec des particuliers du parc privé souhaitant louer des chambres à des jeunes en recherche de logement. L'URHAJ a également présenté son rapport sur l'état des lieux du parcours des jeunes dans l'accès au logement en faisant des préconisations pour une meilleure réponse aux jeunes demandeurs de logement.

En 2017, l'URHAJ développera plus particulièrement les axes suivants :

- recensement des différents types d'offres et services dédiés aux jeunes, à travers la réactualisation du tableau de bord métropolitain et la consolidation d'indicateurs de suivi,
- identification des besoins non couverts afin d'alimenter l'instance du protocole de l'habitat spécifique,
- accompagnement de la réflexion dans le cadre du futur plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur, pour une meilleure structuration des lieux d'accueil, d'information et d'orientation pour les jeunes en recherche de logement, et une harmonisation de l'information disponible (circuit d'accès, aides mobilisables, caractéristiques du parc, etc.),
- amélioration de la fluidité des parcours et de la lisibilité des entrées/sorties en foyer de jeunes travailleurs.

##### b) - Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) de Lyon - Subvention proposée pour 2017 : 36 100 € (subvention 2016 : 38 400 €)

Dans le cadre de la MOUS "Logement des jeunes" inscrite dans les actions du PLALHPD, le CLLAJ de Lyon intervient depuis 2006 pour contribuer à la mise en synergie des actions et du partenariat engagé sur ce thème.

En 2016, le CLLAJ a assuré une fonction d'accueil, d'orientation et d'information des jeunes en recherche de logement (touchant ainsi plus de 3 000 personnes). L'association a organisé le 7 septembre le salon du logement des jeunes, qui a pris en 2016, une dimension métropolitaine et a permis d'accueillir plus de 1 400 visiteurs. Le CLLAJ de Lyon a participé à l'actualisation du tableau de bord métropolitain -support permettant de compiler différentes données relatives au logement des jeunes (profils des demandeurs et des personnes accompagnées, rapport à l'emploi et à la mobilité, recensement et caractéristiques de l'offre dédiée). Le CLLAJ de Lyon a également mis en œuvre de façon opérationnelle l'expérimentation "Mobiclé", en réalisant une intermédiation entre des particuliers du parc conventionné et non conventionné de la SACVL souhaitant louer des chambres et des jeunes en recherche de logement.

En 2017, dans le cadre de la MOUS "logement des jeunes", le CLLAJ de Lyon structurera son action plus particulièrement autour des actions suivantes :

- organisation du salon du logement pour les jeunes de la Métropole de Lyon avec un partenariat et des offres de logement plus étoffés,
- amplification du programme Mobiclé, avec un élargissement à de nouveaux bailleurs et propriétaires,
- appui au comité technique pour faciliter l'accès au logement des jeunes métropolitains : appui au repérage et au suivi des publics prioritaires,
- expérimentation de solutions de logement accompagné pour les jeunes avec ressources précaires et/ou instables, notamment dans le cadre des dispositifs "sortants de prison" et "garantie jeunes".

Bénéficiaires	Actions	Montant de l'aide (en €)
HABICOOP	Accompagnement de groupes d'habitants	7 500
Union régionale pour l'habitat des jeunes (UHRAJ)	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour le logement des jeunes	22 460
Comité local pour le logement autonome des jeunes - CLLAJ de Lyon	MOUS pour le logement des jeunes	36 100

#### IV - Actions visant à l'animation et à la coordination de dispositifs

**- Action pour l'insertion par le logement (ALPIL) - dispositif d'action permanente de prévention des expulsions locatives (APPEL) - Subvention proposée pour 2017 : 24 000 € (subvention 2016 : 24 910 €)**

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du PLALHPD 2016-2020 ainsi que de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions. Il a pour objectif d'accueillir toute personne menacée d'expulsion locative, souvent confrontée à un cumul de difficultés. L'objectif est de redonner aux ménages la capacité d'agir afin d'éviter la perte de leur logement.

Le dispositif reste organisé autour de permanences sans rendez-vous au sein des tribunaux de Lyon et Villeurbanne animées par un avocat spécialisé, un travailleur social de la caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Métropole, un permanent d'une association d'insertion par le logement (ALPIL, AVDL, CLLAJ) qui permettent de conseiller et d'orienter chaque ménage en fonction de sa situation.

Durant l'année 2016, 83 permanences se sont tenues sur la Métropole permettant de dispenser 559 consultations (343 pour les permanences de Lyon, 216 pour celles de Villeurbanne). 91 % des ménages reçus ont le statut de locataire. Ils se répartissent à part égale entre parc privé et parc social. 54 % d'entre eux sont des ménages avec enfants. Pour la majorité, les ménages sont orientés par les travailleurs sociaux de proximité (Maisons de la Métropole et CCAS). 26 % des ménages reçus sont allocataires du RSA. L'origine de l'impayé est liée principalement à la perte d'emploi, mais aussi à des ruptures familiales.

Les permanences APPEL sont positionnées à un stade où la prévention des expulsions peut encore s'exercer. En effet, 56 % des ménages consultent en amont de l'assignation. Ainsi, ce dispositif s'inscrit en complémentarité avec les sous-commissions prévention des expulsions territorialisées, en cours de déploiement à l'échelle du territoire métropolitain.

L'ALPIL assure l'animation du dispositif et la coordination de l'organisation des permanences, élabore les plannings d'intervention avec les différents partenaires et s'assure du bon fonctionnement.

Bénéficiaire	Actions	Montant de l'aide (en €)
Action pour l'insertion par le logement (ALPIL)	Dispositif APPEL	24 000

L'ensemble de cette programmation 2017 relative aux actions favorisant l'accès et le maintien dans le logement porte la participation de la Métropole à un montant global de 509 900 €, ce qui constitue une baisse de 47 450 € comparativement au financement 2016 de ces mêmes actions (537 450 € en 2016) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution pour l'année 2017 de subventions de fonctionnement d'un montant total de 509 900 € au profit d'associations intervenant dans le cadre des orientations du programme local de l'habitat (PLH), du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) et celles en faveur des politiques d'accueil et d'information du demandeur - plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur selon la répartition suivante :

- 202 000 € au profit de l'Action pour l'insertion par le logement (ALPIL) pour la Maison de l'habitat,
- 17 560 € au profit de la Confédération nationale du logement (CNL) pour l'action de défense des locataires,
- 14 890 € au profit de la Confédération syndicale des familles (CSF) pour l'action de défense des locataires,
- 17 950 € au profit de la Consommation logement et cadre de vie (CLCV) pour l'action de défense des locataires,
- 21 600 € au profit de l'Association villeurbanaise pour le droit au logement (AVDL) pour le centre de ressources pour l'intégration par le logement et la lutte contre les discriminations,
- 13 600 € au profit d'ABC HLM pour l'aide au financement du poste de chargé de mission mobilité résidentielle,
- 132 240 € au profit du Groupement d'intérêt public de la Maison de la veille sociale (MVS) pour l'accès au logement des personnes accueillies en hébergement,
- 7 500 € au profit d'Habicoop pour l'accompagnement de groupes d'habitants,
- 22 460 € au profit de l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (UHRAJ) pour la MOUS pour le logement des jeunes,
- 36 100 € au profit du Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) de Lyon pour la MOUS pour le logement des jeunes,
- 24 000 € au profit de l'Action pour l'insertion par le logement (ALPIL) pour l'action de prévention des expulsions - dispositif d'action permanente de prévention des expulsions locatives (APPEL).

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

##### **2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - comptes 6574, 657381 - fonction 758, et compte 6574 - fonction 552 :

- pour un montant de 71 500 €, sur l'opération n° OP14O0853,
- pour un montant de 279 520 €, sur l'opération n° OP15O5265,
- pour un montant de 142 000 €, sur l'opération n° OP14O5257A,
- pour un montant de 16 880 €, sur l'opération n° OP14O3558A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.**